

DEUXIEME DIMANCHE DE L'AVENT

« Et ils lui dirent : Etes-vous Celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? »

I La réponse à cette question à laquelle se rattache le salut de l'homme n'est pas douteuse. Elle est nettement donnée par les livres sacrés aussi bien que par l'histoire. Ceux-là même qui n'ont pas de foi en Jésus-Christ n'attendent pas un autre Sauveur. C'est lui qui est le médiateur unique entre Dieu et les hommes. Lui seul, Fils éternel de Dieu, incarné dans la nature humaine, est venu, fidèle à sa promesse, nous apporter la grâce et le salut éternel. Ce n'est ni par nous-mêmes, ni par un autre homme que nous pouvons être guéris, purifiés, réconciliés avec Dieu ; il nous faut Jésus-Christ, l'unique libérateur des hommes. C'est lui qui a été promis dès le commencement des siècles ; c'est lui que le monde n'a cessé d'attendre. Lui seul, et non point un autre, devait venir pour nous délivrer du joug de Satan ; et il est venu, au temps marqué, nous rendant la lumière et la vie. Donc c'est à lui qu'il faut irrévocablement nous unir, sans nous laisser détourner par aucune créature ; sans nous laisser arrêter par des raisons humaines ou des considérations terrestres. Rien ne saurait prévaloir contre l'obligation absolue de suivre Jésus-Christ.

Renouvelons lui du fond de notre cœur l'offrande de notre vie entière.

II. L'exemple que donne saint Jean-Baptiste en envoyant ses disciples à Jésus-Christ, doit servir de règle aux pères, aux mères, à tous ceux qui instruisent ou dirigent les âmes. Malheur à ceux qui, pour un intérêt mercenaire, ou pour contenter une vanité cachée, ou pour obéir à une impulsion d'amour-propre, retiennent dans leur filets les âmes qu'ils doivent former pour Jésus-Christ ! Jésus-Christ est l'Époux, le Dieu jaloux, l'unique Maître et Seigneur, l'unique foyer où doit aboutir tout amour. Mettre un autre à sa place, c'est adorer la créature, c'est renouveler les prévarications de l'idolâtrie, c'est renverser l'ordre de la création. Donc, l'amour filial, aussi bien que l'amour fraternel, n'est légitime, salutaire et sacré, qu'autant qu'il a pour principe